

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 256

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
2016

**Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire
Direction de L'Education et des Collèges
12351**

I. PRESENTATION

Suite aux attentats du 13 novembre 2015 et aux déclarations de Daech appelant ses membres à s'attaquer aux écoles de la République, lieu de laïcité et de tolérance, une forte émotion s'est emparée des élèves, de leurs parents et de la communauté éducative.

Dans le cadre du plan Vigipirate, de l'opération Sentinelle, et de l'état d'urgence et, au regard du risque et de la menace réitérée, l'Etat a appelé (Cf. circulaires 2016) à la plus grande vigilance aux abords des établissements scolaires, à aménager une sécurité mécanique des sites par l'érection de clôtures, à déployer le contrôle d'accès et la vidéo-protection.

Par ailleurs, par circulaire du 29 septembre 2016, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le ministre de l'intérieur ont décidé un abondement de cinquante millions d'euros aux crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour aider les propriétaires d'établissements scolaires à engager leurs travaux de sécurisation.

Ainsi, ces crédits sont mis à la disposition des collectivités territoriales et des associations ou organismes gestionnaires des établissements privés sous contrat, pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation, indispensables à la lumière des plans particuliers de mise en sûreté et/ou des diagnostics de sûreté.

II. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Dans ce contexte, le Conseil Départemental a engagé une politique déterminée visant à renforcer significativement la sécurité de la totalité des collèges publics dont il a la responsabilité et à contribuer au renforcement, par le biais des communes, de la sécurité aux abords des établissements.

A titre expérimental, deux collèges publics (Virebelle et Matagots)) ont été équipés durant le 1^{er} trimestre 2016 de portails à contrôle d'accès, d'une sûreté périphérique efficiente (hauteur des barreaudages rehaussées portée à 250 cm) et d'un nouveau réseau de caméras numériques de vidéo-protection.

Cette phase pilote a donné satisfaction à la communauté éducative et a apporté un précieux retour d'expérience quant au fonctionnement des équipements mis en place, mais également sur les interventions complémentaires à entreprendre. Sur cette base, le Département compte entreprendre l'équipement des 135 collèges dont il est propriétaire.

Compte tenu de l'importance du parc patrimonial, et de la nécessité d'adapter le dispositif générique aux spécificités de configuration et de fonctionnement de chaque collège, les travaux doivent s'effectuer par tranches successives, dans la durée de la mandature.

Le présent rapport concerne une demande de subvention auprès du FIPD pour la phase 1 de ces aménagements, qui concerne douze collèges, sélectionnés au regard de critères techniques.

1/ Composition de la première phase des travaux

Douze collèges, dont la liste suit, ont été retenus pour être sécurisés selon le modèle indiqué *supra*. Les travaux ont été engagés et il est prévu d'achever l'équipement de 5 premiers collèges d'ici la fin 2016, de 6 autres pour la rentrée des congés d'hiver 2017 et du dernier dans le courant du mois de mars 2017 :

- Jas de Bouffan, sis à Aix-en-Provence
- Rocher du Dragon, sis à Aix-en-Provence
- Lou Garlaban, sis à Aubagne
- Jean Jaures, sis à La Ciotat
- Emilie de Mirabeau, sis à Marignane
- Adolphe Monticelli, sis à Marseille
- André Malraux, sis à Marseille
- Coin Joli Sévigné, sis à Marseille
- Louis Armand, sis à Marseille
- Françoise Dolto, sis à Saint-Andiol
- Joseph d'Arbaud, sis à Salon de Provence
- Jean Giono, sis à Marseille.

Nb : Ce dernier collège n'est - à ce stade - pas concerné par l'ensemble du programme de sécurisation, mais simplement par la vidéo-protection.

2/ Détermination des besoins

Les besoins et le budget ont été estimés au regard des travaux engagés sur les établissements pilotes ciotadens.

CHARGES	MONTANTS
Prestation de service (études)	100 000 €
Achat et travaux de clôtures Achat et installation de portails dotés de contrôles d'accès Achat et installation d'un dispositif de vidéo-protection Achat et installation d'alarmes « évacuation alerte attentat » différentes de l'alarme incendie.	4 870 000 €
TOTAL	4 970 000 €

3. Evaluation du montant de la subvention

Au regard des textes en vigueur, lesquels prévoient que la subvention sollicitée par le demandeur peut représenter 80 % du budget, le montant de la subvention demandée auprès du FIPD est de 3 976 000 €.

Ce montant se répartit de la manière suivante :

- 50 000 €, au titre des travaux de vidéo-protection, réalisés par la Direction de l'Education et des Collèges (DEC),
- Le solde, soit 3 926 000 €, au titre des travaux de sécurisation (portails, portiques, clôtures,...) réalisés par la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation (D.M.E.).

III. INCIDENCE FINANCIERE

Le montant de la subvention accordée sera imputé sur le chapitre 13 du budget départemental.

Il sera réparti de la manière suivante :

- 50 000 € sur le programme 13013 chapitre 13, fonction 221, nature 1321 (DEC)
- 3 926 000 € sur le programme 14032, chapitre 13, fonction 221, nature 1321 (DME).

IV. PROPOSITION

Il vous est proposé d'approuver le dépôt d'une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les opérations présentées ci-dessus.

Le montant de la subvention accordée sera imputé sur le chapitre 13 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

